

Poste coordonnateur du dispositif « ULIS/ lycée » en réseau implanté en lycée professionnel

Libellé et implantation

Le coordonnateur du dispositif « ULIS LYCEE » en réseau assure des temps de coordination d'une ULIS et des temps de suivi et d'accompagnement de la scolarité des élèves disposant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) inscrits au lycée professionnel Honoré BARADAT et au lycée professionnel Haute Vue à Morlaàs

Le poste est rattaché administrativement au lycée BARADAT et l'enseignant sera amené à intervenir sur le lycée Haute Vue à Morlaàs

Il est ouvert aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré titulaires du CAPPEI

Cadre général

Références :

- Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 Et Circulaire 2016-186 du 30-11-2016
- Article L.111-1, D.351-3 à D.351-20 du code de l'éducation

Le coordonnateur du dispositif « Ulis Lycée » est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et la responsabilité pédagogique de l'Inspecteur de l'Education Nationale conseiller technique Ecole Inclusive,

L'ULIS implantée en lycée représente une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Elle constitue en milieu ordinaire, un dispositif ouvert, offrant des possibilités d'apprentissages souples et diversifiés, et au sein duquel les élèves se voient proposer une pédagogie adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leur projet personnalisé de scolarisation.

Le coordonnateur du dispositif doit permettre de garantir, par son action et son accompagnement, la qualité de la scolarisation en lycée et favoriser la diversification des choix des parcours et formations accessibles aux élèves en situation de handicap notifiées par la CDAPH. Une attention particulière sera portée à la cohérence et à la continuité des parcours des élèves concernés.

Missions principales

- Assurer le suivi des élèves avec PPS scolarisés sur les 2 lycées
- Contribuer à la construction du parcours de formation des élèves et à leur projet d'orientation
- Veiller à l'accès aux dispositifs de droit commun
- Conseiller la communauté éducative en qualité de personne ressource.
- Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative
- Aider à promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Accompagner la mise en œuvre des adaptations et aménagements pédagogiques en lien avec les équipes pédagogiques

L'enseignant coordonnateur du dispositif U LIS/lycée travaille en partenariat avec les professionnels des services de soins qui accompagnent les élèves et avec le enseignants référents handicap.

Missions spécifiques au temps coordonnateur ULIS Lycée

- Proposer des temps d'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'Ulis ou dans les classes de références des élèves ou des temps de co-intervention
- Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignants des classes de référence
- Assurer un enseignement adapté après avoir analysé l'impact de la situation de handicap sur les processus d'apprentissage
- Proposer un espace répit notamment pour les élèves TND
- Elaborer avec les autres professeurs les modalités d'évaluation
- Assurer la coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs
- Organiser l'emploi du temps et le travail des élèves en fonction des indications portées sur le PPS

- Accompagner les élèves dans leurs recherches de stages et en effectuer le suivi et l'évaluation
- Développer en lien avec les partenaires accompagnant l'élève, des actions destinées à lui faire connaître les dimensions de la vie sociale et professionnelle qu'il sera amené à rencontrer dans son projet de formation et d'insertion

Missions spécifiques au temps coordonnateur

- Assurer le suivi des élèves avec PPS qui entrent en seconde
 - Faciliter l'adaptation au lycée des élèves en assurant la liaison avec le collège et avec les professeurs
- Accompagner la mise en place de l'individualisation du parcours des élèves
 - Proposer, si nécessaire, des outils méthodologiques aux professeurs pour consolider les enseignements
 - Accompagner les professeurs pour rendre les apprentissages accessibles
- Assurer le suivi des élèves ayant des TND sur tout le cursus du lycée

Compétences requises

- Être titulaire du CAPPEI ou équivalent ou s'engager à passer le CAPPEI ;
- Avoir une réelle connaissance des textes officiels, de leur évolution récente et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap ;
- Avoir une bonne connaissance des parcours d'orientation et de la poursuite des études post lycée,
- Avoir une expérience des élèves en situation de handicap présentant de grandes difficultés cognitives.
- Avoir une connaissance des élèves avec des TND

Compétences attendues

- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans chaque projet individuel ;
- Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé ;
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant -
Connaître et coopérer avec les différents acteurs et professionnels de l'école inclusive
- Avoir les sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.